

**COMPTES ANNUELS**  
**AU 31 DECEMBRE 2012**

**UNSA UGAP**

**Adresse**

**SOMMAIRE**  
**DES COMPTES ANNUELS ARRETES**  
**AU 31 DECEMBRE 2012**

- **Bilan synthétique**
- **Compte de résultat synthétique**
- **Annexe**

# ANNEXE

UNSA UGAP - Exercice : 01/01/2012 au 31/12/2012

## SOMMAIRE

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales  
Permanence ou changement de méthodes  
Faits caractéristiques de l'exercice  
Informations générales complémentaires

### - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

Etat des immobilisations  
Etat des amortissements  
Etat des provisions  
Etat des échéances des créances et des dettes  
Variation des fonds syndicaux  
Etat des fonds dédiés  
Evaluation des immobilisations incorporelles  
Evaluation des immobilisations corporelles  
Evaluation des amortissements  
Evaluation des créances et des dettes  
Produits à recevoir  
Charges à payer  
Charges et produits constatés d'avance

### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Ressources à retenir pour la détermination des seuils  
Fait générateur des ressources  
Contributions publiques de financement  
Actions de solidarité de l'Organisation syndicale  
Contributions en nature  
Comptes annuels des personnes morales appartenant au périmètre d'ensemble  
Liste des organismes paritaires auxquels participe l'organisation syndicale  
Dettes garanties par des sûretés réelles

# ANNEXE

UNSA UGAP - Exercice : 01/01/2012 au 31/12/2012

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes du Plan Comptable Général 2005 et des dispositions spécifiques appliquées aux organisations syndicales définies par le conseil national de la comptabilité dans ses avis n°2009-07 et suivants du 3 septembre 2009.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### Permanence ou changement de méthodes

Aucun changement notable de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

### Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun fait caractéristique n'est intervenu au cours de l'exercice.

### Informations générales complémentaires

L'annexe reprend ci-après des informations spécifiques attachées au décret d'application de la loi du 20 août 2008 (règlement CRC n°2009-10).

# ANNEXE

UNSA UGAP - Exercice : 01/01/2012 au 31/12/2012

## COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

### Etat des immobilisations

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrain			
Immobilier			
Installations générales, agencements et divers			
Installations techniques et outillage industriel			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	0		570
TOTAL	0		570
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Dépôts et cautions versés			
TOTAL	0		0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0</b>		<b>570</b>

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrain				
Immobilier				
Installations générales, agencements et divers				
Installations techniques et outillage industriel				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique et mobilier			570	
TOTAL			570	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Dépôts et cautions versés				
TOTAL				
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>570</b>	

# ANNEXE

UNSA UGAP - Exercice : 01/01/2012 au 31/12/2012

## Etat des amortissements

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Immobilier				
Installations générales, agencements et divers				
Installations techniques et outillage industriel				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique et mobilier	0	570		0
TOTAL	0	570		0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0</b>	<b>570</b>		<b>0</b>

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amort. linéaires	Amort. dégressifs	Amort. Except.	Amort. dérogatoires	
				Dotations	Reprises
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Autres immobilisations incorporelles					
TOTAL					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Immobilier					
Installations générales, agencements et divers					
Installations techniques et outillage industriel					
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique et mobilier			570		
TOTAL			570		
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>570</b>		

## ANNEXE

UNSA UGAP - Exercice : 01/01/2012 au 31/12/2012

### Etat des provisions

NEANT

### Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISE Autres immobilisations financières			
TOTAL			
DE L'ACTIF CIRCULANT Etat - Taxe sur valeur ajoutée Autres			
	45	45	
TOTAL	45	45	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			
TOTAL GENERAL	45	45	

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers Fournisseurs et comptes rattachés Personnel et comptes rattachés Sécurité sociale et autres organismes Taxe sur valeur ajoutée Autres impôts, taxes et assimilés Autres dettes				
TOTAL				
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
TOTAL GENERAL				

### Variation des fonds syndicaux

Report à nouveau

Le report à nouveau au 01/01/2012 a été reconstitué selon le recensement de l'actif et du passif du syndicat. Il est composé du solde du compte courant bancaire pour 6 629€

### Etat des fonds dédiés

NEANT

### Evaluation des immobilisations incorporelles

NEANT

## ANNEXE

UNSA UGAP - Exercice : 01/01/2012 au 31/12/2012

### **Evaluation des immobilisations corporelles**

Achat d'un ordinateur portable

### **Evaluation des amortissements**

Les amortissements sont calculés suivant la valeur du bien, en totalité au moment de l'achat.

### **Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### **Produits à recevoir**

NEANT

### **Charges à payer**

NEANT

### **Charges et produits constatés d'avance**

NEANT



# ANNEXE

UNSA UGAP - Exercice : 01/01/2012 au 31/12/2012

## ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

### Ressources à retenir pour la détermination des seuils

Le décret relatif aux seuils de certification des comptes des organisations syndicales prévoit que les organisations syndicales dont le montant de ressources annuelles est supérieur à 230 000 euros sont tenues de nommer un commissaire aux comptes.

« Sont pris en compte pour le calcul des ressources (...) le montant des subventions, des produits de toute nature liés à l'activité courante, des produits financiers ainsi que des cotisations. Sont toutefois déduites de ce dernier montant les cotisations éventuellement reversées, en vertu de conventions ou des statuts, à des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs, à leurs unions ou à des associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L. 2135-1 du code du travail ».

Le présent tableau permet une lecture directe sur la situation de l'organisation syndicale en regard des obligations découlant des seuils prévus.

<b>Ressources de l'année</b>	
Cotisations reçues	1253
- reversement de cotisations	(608)
Subventions reçues	5818
Autres produits d'exploitation perçus	
Produits financiers perçus	
<b>Total des ressources</b>	<b>6463</b>

### Fait générateur des ressources

Les ressources sont prises en compte à partir des encaissements au 31 décembre 2012 pour les cotisations, et du solde restant à percevoir pour les autres produits : créances acquises au 31 décembre 2012.

### Contributions publiques de financement

- sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice en « *fonds dédiés aux contributions publiques de financement* » : **NEANT**
- fonds inscrits au bilan à la clôture de l'exercice précédent, provenant de contributions de financement, et utilisés au cours de l'exercice : **NEANT**
- dépenses restant à engager, financées par des contributions et inscrites au cours de l'exercice en « *engagements à réaliser sur contributions de financement* » : **NEANT**
- fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été enregistrée au cours des deux derniers exercices : **NEANT**
- existence de conditions résolutoires liées aux contributions publiques de financement : **NEANT**.

# **ANNEXE**

**UNSA UGAP - Exercice : 01/01/2012 au 31/12/2012**

## **Actions de solidarité de l'Organisation syndicale**

- Constitution des provisions dotées en cours de l'exercice, en précisant la qualité des bénéficiaires prévus par les statuts : **NEANT**
- Reprise sur l'exercice en distinguant les montants utilisés et non utilisés : **NEANT**
- Variation de ces provisions en distinguant les montants à l'ouverture et à la clôture ainsi que les variations de l'exercice : **NEANT**

## **Contributions en nature**

- nombre de personnes mises à disposition, fonction et durée : A compléter
- nature et identification des biens : A compléter

## **Comptes annuels des personnes morales appartenant au périmètre d'ensemble**

Les organisations syndicales qui appliquent la méthode B de l'article L. 2135-2 du code du travail doivent intégrer dans l'annexe de leurs comptes, les éléments relatifs aux personnes morales appartenant au périmètre d'ensemble défini par ledit article, conformément aux dispositions du règlement de l'ANC relatif aux modalités d'applications de l'article L. 2135-2 **NEANT**

## **Dettes garanties par des suretés réelles NEANT**